



Toute l'équipe CFTC vous souhaite une très belle année 2019!!!

L'année 2019 débute et va permettre à chaque salarié de juger réellement les impacts du Statut Commun. Pour certains d'entre vous, l'année de transition 2018 n'avait pas permis de prendre la pleine mesure des effets du Statut.

L'année 2019 sera aussi l'année de la disparition de vos Comités d'Entreprises pour laisser place aux nouveaux CSE lors des prochaines élections professionnelles qui devraient avoir lieu en Mai 2019.

**POUR CETTE ANNEE ENCORE, VOUS POURREZ
COMPTER SUR NOUS COMME NOUS SAVONS
POUVOIR COMPTER SUR VOUS !!!**

CARTE UP

La validité de vos titres-restaurant millésime 2018 seront valables jusqu'au 28 Février 2019. Pour reporter votre solde, il faudra vous rendre sur votre espace personnel et en faire la demande !!! N'oubliez pas !!! Sinon ce sera perdu !!!

**Partenaire de votre vie
Professionnelle**

Dans la jungle des Temps Partiels

A ce jour, beaucoup de salariés à temps partiels n'ont pas encore reçu leur avenant au contrat de travail... N'est-ce pas là le plus gros cafouillage de notre chère DRH ?

Ce que nous retenons des expériences qui nous ont été remontées :

- N'activez pas votre temps partiel avant d'avoir signé votre avenant au contrat de travail.
- Faites-vous bien préciser l'impact de ce temps partiel sur votre salaire, vos congés et vos JATT.
- N'oubliez pas certains temps partiels sont de pleins droits et l'on ne peut vous opposer d'argument pour vous en empêcher.

**EN CAS DE QUESTIONS OU DE DOUTES, N'HESITEZ PAS
A SOLLICITER L'UN DE VOS
ELUS CFTC QUI VOUS ACCOMPAGNERA.**

CONGES PAYES 2019

L'accord temps de travail annonce 31 jours de congés par année civile pour chaque salarié COVEA en incluant la journée de solidarité non travaillée.

Si je suis malade ou si j'ai une absence pour raison familiale, est ce que je conserve ces 31 jours ? Comme pour les JATT, votre compteur de congés payés sera impacté par la nature de vos absences.

Certaines absences ne permettent pas de générer des congés payés, c'est le cas de la grève, des congés sans solde, des congés sortis du CET ou encore des jours maladies au-delà de 90 jours par année calendaire.

Si vous souhaitez plus d'informations, contactez-nous !!!

sectioncftccovea@gmail.com

**Partenaire de votre vie
Professionnelle**

Négociation Salaire

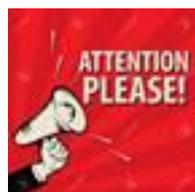
Voici les dernières propositions de la Direction suite à la NAO Salaire :

- **0,6% d'augmentations générales à effet du 1^{er} Janvier 2019** pour tous les salariés dont le salaire est inférieur à 55 000 euros,
- Enveloppe budgétaire de **0,8% de la masse salariale pour les augmentations individuelles** avec un effet au 1^{er} Mars 2019 pour les salaires inférieurs à 55 000 euros,
- Enveloppe budgétaire de **1,4% de la masse salariale (0,8% +0,6%) pour les augmentations individuelles** avec un effet au 1^{er} Mars 2019 pour les salaires supérieurs à 55 000 euros,
- Enveloppe budgétaire de **0,4% de la masse salariale pour les primes** à effet du 1^{er} Mars 2019.

LA CFTC NE SIGNERA PAS L'ACCORD PROPOSE PAR LA DIRECTION CAR L'AUGMENTATION GENERALE NE COMPENSERA PAS L'INFLATION 2018 DE 1,6%.

Nouveautés CE 2019

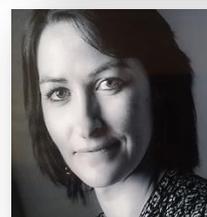
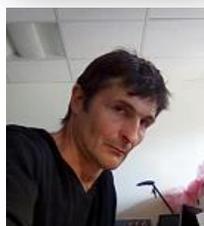
Vous pourrez cette année demander le remboursement de votre abonnement NETFLIX ou DEEZER dans le cadre de la subvention Loisirs et Sports. Faites en la demande !!!



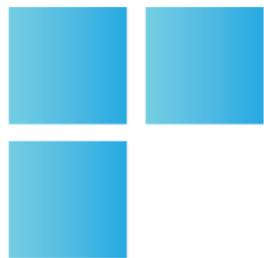
Les salariés du CE font leur possible pour vous rembourser dans les meilleurs délais, aussi merci d'être respectueux de leur travail...

**Partenaire de votre vie
Professionnelle**

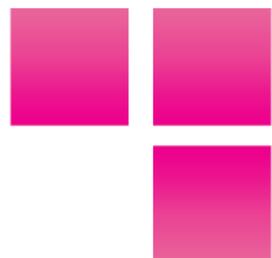
DES ELUS TOUJOURS A VOTRE ECOUTE...



Partenaire de votre vie
Professionnelle



BONNE ANNEE !!!



Partenaire de votre vie
Professionnelle

